

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance publique du 22 juin 2022**

Convocation adressée le 16 juin 2022
Compte rendu affiché le 28 juin 2022
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 11

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux du mois de juin, à 15h, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 16 juin 2022 par Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, présidente, s'est réuni salle Berlioz au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, et a été diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.

Présent(es) : Samira BACHA-HIMEUR ; Tristan DEBRAY ; Stéphanie LEGER ; Richard MARION ; Patrick ODIARD ; Nathalie PERRIN-GILBERT ; Luc SEGUIN

Absent(es) excusé(es) : Laurence CROIZIER ; Nadine GEORGEL ; Corinne SUBAI ; Cédric VAN STYVENDAEL

Absent : Yves BEN ITAH

Procuration : Laurence CROIZIER à Luc SEGUIN
Nadine GEORGEL à Nathalie PERRIN-GILBERT
Corinne SUBAI à Richard MARION
Cédric VAN STYVENDAEL à Richard MARION

Secrétaire : Samira BACHA-HIMEUR

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le - 5 AOUT 2022
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES JURIDICTIONS
ET DELIBERATIONS EN LOCALE

**RENOVATION DU SITE DE FOURVIERE
REALISATION DU PREPROGRAMME – MARCHÉ AMO**

Rapporteuse : Nathalie PERRIN-GILBERT

La présidente rappelle que la Ville de Lyon a inscrit dans sa Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) 2021-2026 une enveloppe de 4,5 millions d'euros destinée à la réhabilitation des bâtiments de Fourvière occupés par le conservatoire.

La maîtrise d'ouvrage de ce projet devrait être confiée au syndicat mixte.

La réalisation d'un schéma directeur des travaux accompagné d'un phasage prévisionnel des différentes étapes de la rénovation est un préalable obligatoire.

Conformément au code de la commande publique (qui a codifié les dispositions de la loi de juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée dite loi MOP), il appartient en effet au maître d'ouvrage de s'assurer, pour chaque opération envisagée, de sa faisabilité et de son opportunité en élaborant le programme de l'opération et en fixant l'enveloppe provisionnelle.

Le maître d'ouvrage peut passer des marchés publics d'assistance à maîtrise d'ouvrage, notamment en ce qui concerne tout ou partie de l'élaboration du programme.

Les travaux nécessaires sur le site de Fourvière sont nombreux et il convient de hiérarchiser les priorités à inscrire dans la première tranche de travaux financée dans le cadre de la PPI 2022-2026. Il est nécessaire par ailleurs de vérifier la faisabilité technique des différentes attentes exprimées par les agents et usagers du conservatoire.

La première étape de l'opération de rénovation consistera donc dans l'élaboration d'un préprogramme. Toutefois, le syndicat mixte ne dispose pas en interne des compétences nécessaires à la réalisation de cette étude.

Il est donc proposé de faire appel à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui se décomposerait de la façon suivante :

Phase 1 – Etudes préalables – analyse du contexte - recueil des contraintes et besoins

Etat des lieux et diagnostic des bâtiments ; mise en évidence des difficultés de fonctionnement résultant de l'état et de la configuration des bâtiments.

Recensement des difficultés et attentes exprimées par les usagers. Le maître d'ouvrage désignera les personnes à rencontrer dans le cadre de ce recueil des besoins, à minima le comité de direction élargi aux conseillers aux études et responsables de services, la conseillère de prévention, les représentants des associations d'enseignants, de parents d'élèves et d'étudiants.

Phase 2 – Définition des besoins – étude de faisabilité

Analyse des besoins – identification des priorités avec le maître d'ouvrage.

Etude de faisabilité sur les plans techniques, fonctionnels, économiques.

L'étude de faisabilité devra différencier les travaux de structure et de mise en conformité, relevés lors du diagnostic, des travaux de réaménagement.

Phase 3- Proposition de scénarii et note d'opportunité

Proposition de 2 à 3 scénarios établis sur la base des éléments retenus à l'issue de la phase de faisabilité.

Analyse des forces et faiblesses de chaque solution et de son niveau d'adéquation aux attentes et priorités du maître d'ouvrage.

Estimation du coût de chaque option.

Aide à la décision et au choix d'une option par le pouvoir adjudicateur.

Phase 4 – Rédaction d'un préprogramme

Préprogramme développant le scénario validé par le pouvoir adjudicateur et intégrant une approche économique et développement durable.

Détermination d'un tableau de phasage de l'opération par tranche annuelle sur la période 2023 - 2026

Cette mission devrait s'achever le 31 mars 2023.

Le préprogramme sera présentée au comité syndical pour validation.

Les travaux retenus par le comité syndical, sur proposition du directeur général du conservatoire, en fonction de l'enveloppe estimative, devront également recevoir l'accord de la Ville de Lyon, propriétaire. Ils feront ensuite l'objet d'un programme fonctionnel et architectural sur la base duquel sera lancé un marché de maîtrise d'œuvre.

Le comité syndical, à l'unanimité,

✓ **décide** de faire appel à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), telle que détaillée ci-dessus, pour la réalisation du préprogramme de l'opération de réhabilitation des bâtiments de Fourvière ;

✓ **autorise** la présidente à lancer une consultation en vue de la désignation d'un AMO et à signer le marché correspondant et ses éventuels avenants ;

✓ **dit** que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2022 et suivants, en section d'investissement.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La Présidente,

Nathalie PERRIN-GILBERT

